

PAROISSE DE BEAUNE

14 Avril 2019 Fête des Rameaux

(Lc 19, 28-40 / Is 50, 4-7 / Ph 2, 6-11 / Lc 22, 14-23.56)

Il y a quelques temps, je vous ai donné les résultats du Denier de l'Église. Voici maintenant le budget annuel de 2018.

Certaines dépenses sont incompressibles : charges de personnel, frais de fonctionnement et charges courantes. La paroisse accepte d'avoir un léger déficit afin de participer à la solidarité pour tout ce qui touche à l'immobilier diocésain. Si une paroisse catholique ne partage pas, c'est qu'elle n'a rien compris au message de l'Évangile. Côté recettes, les quêtes et vos dons permettent de couvrir ces dépenses. Merci et continuez en ce sens.

Pour clarifier les choses, je voudrais rappeler qu'il y a différents appels au don qui vous sont proposés et que je vous présente brièvement :

- **Le Denier de l'Église** sert au traitement des prêtres. Il nous permet d'être disponibles à 100% et avec le manque de prêtres de cette année, vous savez que la disponibilité est réelle. Continuez à nous aider en versant une somme pour la 1^{ère} fois ou en augmentant celle que vous donniez jusque là.
- **Les quêtes du dimanche** sont pour la paroisse. Merci de votre générosité.
- **Les quêtes des baptêmes, mariages et obsèques** vont pour moitié à la paroisse et pour moitié à l'Association Diocésaine : c'est l'autre source du traitement des prêtres.
- **Le casuel**, c'est-à-dire l'enveloppe que vous donnez pour les baptêmes, mariages et obsèques est répartie de la même manière que les quêtes faites à l'occasion de ces célébrations.
- **L'appel des 19 clochers** est versé intégralement à la paroisse même si votre don est adressé directement à l'Association Diocésaine. Cela vous permet d'avoir un reçu fiscal et donc de donner plus.
- Si vous connaissez des personnes susceptibles de faire **un legs**, consultez-nous. Il y a des dispositions avantageuses pour la paroisse et qui ne lèsent aucunement les héritiers. Cela peut nous aider.

Merci encore et bonne Semaine Sainte

Père Yves FROT

MESSES (pour tous) DANS LES MAISONS DE RETRAITE :

Hôtel-Dieu : Mardis 23, 30 Avril à 15h15 **et le Jeudi Saint 18 Avril**
Centre Nicolas-Rolin : chaque vendredi (sauf le 19 Avril) à 15h15
EHPAD de Vignoles (St Vincent de Paul) : Jeudi 25 Avril à 11h15
EHPAD La Charité : Jeudi 25 Avril à 15h15
Bruyères (Côte Dorée) : Mercredi 17 Avril à 15h15
Résidence Les Primevères : Samedi 20 Avril à 17h00

AU SANCTUAIRE DU L'ENFANT-JÉSUS (14 rue de Chorey)

Chaque jour : Vêpres et Petite Couronne à l'Enfant-Jésus pour louer Dieu et Lui présenter nos demandes.

LUNDI SAINT 15 avril : 18h30 Messe

MARDI SAINT 16 avril : **Messe Chrismale à Dijon 19h30**

MERCREDI SAINT 17 avril : 18h30 Messe

20h30 Conférence « Le baron de Renty et

l'École Française » par Mgr Denis BIJU DUVAL

JEUDI SAINT 18 avril : 21h Adoration de Jésus dans le Jardin des Oliviers

VENDREDI SAINT 19 avril : 8h Office des Lectures et Laudes
15h Chemin de Croix

SAMEDI SAINT 20 avril : Office des Lectures et Laudes

MÉNAGE À L'ÉGLISE ST NICOLAS : Lundi 15 avril à 13h30

CONCERT ARTEGGIO : lundi 15 avril à 20h église St Nicolas

Concert lecture « Leçons de Ténèbres » Couperin, Charpentier, Médard

LECTURE PRIANTE DE LA PAROLE : Jeudi 18 avril à 18h chez les Sœurs

Hospitalières 32 rue Thiers

PRIÈRE POUR LA PAIX : À compter du lundi 15 avril de 18h30 à 19h.

Chaque lundi jusqu'au lundi de Pentecôte sur le parvis de l'église Notre Dame

PELERINAGE 19 CLOCHERS 8 MAI

Cette année nous nous réjouissons de vous proposer une journée à partager avec l'ensemble de la Paroisse. Vous trouverez le programme et le bulletin d'inscription insérés dans cette feuille. Inscrivez-vous vite !

CONFESSIONS

À Beaune :

Mercredi 17 avril de 17h à 19h à St Nicolas

Samedi 20 avril de 10h à 12h à Notre Dame

Dans les villages :

Vendredi 19 avril de 16h à 17h à Levernois

SEMAINE SAINTE

Jeudi Saint 18 avril

15h15 Hôtel Dieu

17h30 Notre Dame (célébration pour les enfants)

18h30 Bligny les Beaune

19h00 Levernois

19h30 Saint Nicolas

Adoration du Saint Sacrement à Notre Dame et Bligny les Beaune de la fin de la messe jusqu'à minuit. Au Sanctuaire de la fin de la messe de ST Nicolas jusqu'à 15h le lendemain.

Vendredi Saint 19 avril

15h00 Chemin de Croix à Notre Dame, Centre Nicolas Rolin

Au Sanctuaire de l'Enfant-Jésus, Levernois, Merceuil

Office de la Croix dans la Ville

De Saint Nicolas à 19h00 à Notre Dame à 21h00

Pâques

Samedi Saint 20 avril

Vigile Pascale 17h00 Villa Médicis et Primevères

21h00 Notre Dame, Corgengoux et Montagny les Beaune

Dimanche 21 avril Jour de Pâques

8h30 Sanctuaire de l'Enfant-Jésus

9h30 Saint Nicolas

11h00 Notre Dame

10h30 Chorey les Beaune

11h00 Corcelles les Arts

Lundi de Pâques 22 avril

Pas de messe à 9h00 au cloître Notre Dame

18h30 Sanctuaire de l'Enfant-Jésus

CETTE SEMAINE ONT ÉTÉ CÉLÉBRÉES LES OBSÈQUES DE :
Serge JAILLET - Ginette BÉLOEIL - Renée MILLET - Colette PONARD

SECTEUR DES DOUZE CLOCHERS

BOITE « EFFORT » DE CARÊME : Vous trouverez à la sortie de l'église la boîte «Effort de Carême». Vous pouvez y déposer vos dons au profit du Secours Catholique de Beaune.

ADORATION DU SAINT SACREMENT : Mardi 16 avril de 16h à 19h à CORGENGOUX

ÉVEIL A LA FOI : Mercredi 17 avril à **18h** à l'église de CORGENGOUX Les enfants de 3 à 8 ans sont attendus avec leur famille pour participer à cette célébration.

MESSE DU JEUDI SAINT : 18 avril à 19h à LEVERNOIS

VENDREDI SAINT : 19 avril Chemin de croix à 15h à LEVERNOIS
Après le chemin de croix : Confessions de 16h à 17h

VIGILE PASCALE : Samedi 20 avril à 21h à Corgengoux

MESSE DE PÂQUES Dimanche 21 Avril à 10h30 à Chorey les Beaune

SECTEUR DES CINQ CLOCHERS (Bligny-lès-Beaune)

MÉNAGE DE L'ÉGLISE DE BLIGNY : Mardi 16 avril à partir de 9h

VIGILE PASCALE : Samedi 20 avril à 21h à Montagny les Beaune

MESSE DE PÂQUES : Dimanche 21 Avril à 11h à Corcelles les Arts

RÉPÉTITION DE LA CHORALE : chaque mardi à 20h00 à l'église de BLIGNY-LÈS-BEAUNE. *Nouveaux choristes bienvenus !*

Secrétariat paroissial - 4 impasse Notre Dame - 21200 BEAUNE

☎ 03 80 26 22 70 www.paroisse-beaune.org ndbeaune@orange.fr

Ouvert le lundi de 14h à 18h

Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (16h le vendredi)

Le samedi de 9h30 à 12h (SAUF VACANCES SCOLAIRES)